



**ARRETE DU MAIRE**  
**Police Municipale**

**Objet : Travaux – Rue de Berne- CD 34 -**  
**ARR 2026-04-21-76-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu la demande formulée par l'entreprise SARL ATEMAC PECAULT BERTRAND -69134- DARDILLY TSA 70011Cedex

Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux rue de Berne CD 34 à SELONCOURT -25230-

**-- ARRÊTONS --**

**ARTICLE 1 :** Des travaux de carottage pour diagnostic amiante HAP sur le RD 34, rue de Berne vont avoir lieu, à SELONCOURT. Ces travaux se dérouleront à compter du 04 mai 2026 pour une durée de deux mois.

**ARTICLE 2 :** En fonction d'impératifs de travaux, la circulation et le stationnement sera restreinte sur une voie de circulation régulée par feux tricolores. La vitesse sera limitée à 30 km/h et le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier.

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise de travaux Publics SARL ATEMAC chargée des travaux et sous sa responsabilité, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 21 avril 2026

Mr Patrick LIEGEART

Adjoint Travaux Voirie et Bâtiment

